



LISTE des DÉLIBÉRATIONS ÉTUDIÉES
en séance ordinaire de
CONSEIL MUNICIPAL du 23 FÉVRIER 2023

(article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

- 1/ FONCIER : Régularisation d'un alignement de fait Chemin des Mollières (acquisition gratuite – parcelles B 1794 et B 1798 de 68 m²)
- 2/ FONCIER : Régularisation d'un alignement de fait Chemin des Mollières (acquisition gratuite – parcelles B 1795 et B 1799 de 12 m²)
**B 1801*
- 3/ FONCIER : Échange sans soulte aux Lombardets (abrogation et reprise d'une délibération du 25/11/2021) - Acquisition parcelles A 2803 et 2805 et cession parcelles A 2807 et A 2808
- 4/ RESSOURCES HUMAINES : Titres restaurant : augmentation de la valeur faciale
- 5/ GRAND LAC : Convention sécurité incendie (DECI) – Autorisation au Maire à signer

Affichage : 24/02/2023

Publication sur le site internet de la commune le : 24/02/2023

Le Maire,
Jean-Claude LOISEAU

